

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille dix
Le 1^{er} février
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2010

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, M. Francis GAVILAN, Mme CONNAN-GIACOMETTI, M. Beñat IRASTORZA, Mme Claire D'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Mrs Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melles Marie-Hélène GOYA, Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Marie-Josée GOYA, Isabelle LEBARS-FAURISSON, M. Renaud LASSALLE, M. Philippe ARAMENDI, Mmes Isabelle ECHEVERRIA, Thérèse HALSOUET, M. Dominique MELE, Mme Annette ARAMBURU.

Pouvoirs :

M. Michel LARRETCHÉ à M. MARIN
Melle Danièle DUFAU à Mme HACALA
Mme Elisabeth PERY à Mme RAGOZIN
M. Beñat ELIZONDO à M. ARAMENDI

Absent :

M. Didier PICOT.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

Objet : Répartition de la prime herbagère 2009

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le montant de la prime herbagère versée à la Commune pour 2009 s'élève à 28180.96 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- VALIDE la répartition de la Prime Herbagère Agroenvironnementale 2009 conformément à l'état récapitulatif établi par la Direction Départementale de l'Agriculture et joint en annexe.

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :